



MAIRIE DE NANTERRE
Direction du développement Culturel
Réseau des Médiathèques de la Ville de Nanterre

DEC2023 - 93

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **26 MAI 2023**

et publication ou notification le : **26 MAI 2023**

DECISION DU MAIRE

Objet : Don de collections musicales de la ville de Nanterre au Département d'Ethnomusicologie de la Faculté de PARIS-NANTERRE.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour accepter les dons et les legs dudit article, qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Vu la proposition de la ville de la ville de Nanterre de concéder à titre gratuit le fonds des documents musicaux au Département d'Ethnologie de la Faculté de Nanterre

Considérant que la Faculté de Paris-Nanterre est garante de la conservation et de la mise à disposition au public du fonds de documents de musique du monde.

DECIDE

Article 1 : Accepte le transfert matériel de collections de l'ex-médiathèque musicale au Département d'Ethnomusicologie de la Faculté de PARIS-NANTERRE.

Nanterre, le **26 MAI 2023**

Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry

